

MARIAGE D'ENFANTS PREVENIR ET PRENDRE EN CHARGE LES VIOLENCES

POLICY BRIEF

UNE RECHERCHE AU MALI, AU NIGER, ET AU TOGO, RÉALISÉE ENTRE 2016 ET 2017, CONTRIBUE À L'ANALYSE DES CAUSES PROFONDES QUI EXPLIQUENT LA PERSISTANCE DU MARIAGE PRÉCOCE ET PROPOSE DES RECOMMANDATIONS POUR DES ACTIONS PERTINENTES.

La recherche a été structurée autour de trois concepts spécifiques : les droits humains, la violence liée au genre et les normes sociales. Une méthodologie mixte d'enquête combinant approches qualitative et statistique a réuni des chercheurs des trois pays aux profils diversifiés permettant une analyse comparative sur la base de cinq approches disciplinaires : socio anthropologie du développement, démographie, anthropologie de la santé, sciences de l'éducation, sciences juridiques.

Le mariage d'enfants est une pratique répandue au Niger et au Mali. Au Togo, il est relativement moins pratiqué, mais les autorités nationales s'en inquiètent en raison de sa fréquence croissante dans certaines localités. Plusieurs études ont été menées sur le mariage d'enfants depuis que le phénomène est devenu un objet de politique publique, au regard de préoccupations relatives à la croissance démographique dans les pays à faibles revenus, et à

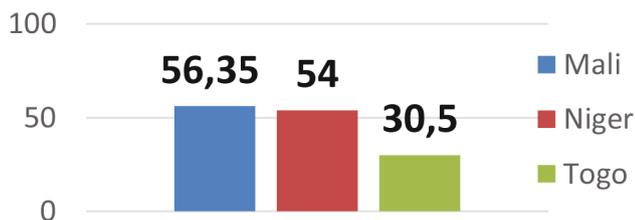
l'atteinte des droits fondamentaux humains en général des femmes et en particulier aux droits des filles, privées de leur enfance et de leur adolescence.

La nécessité de comprendre le phénomène en profondeur a guidé notre recherche. Pourquoi et comment le mariage d'enfant est-il pratiqué et persiste-t-il dans certaines régions malgré les multiples projets mis en œuvre pour y mettre fin ?

Les résultats de la recherche mettent en évidence la fabrique de la violence au fil des trajectoires de mariage d'enfants.

La première union conjugale est souvent précoce:

Mali: 56,35% Niger: 54% Togo: 39,5%



Il existe une corrélation entre le faible niveau d'instruction des filles et le risque qu'elles soient mariées précocement.

Au Niger 31% des mariages précoces se sont terminés par un divorce précoce contre 12% des mariages célébrés après 18 ans chez les filles.

Le mariage d'enfants constitue un terreau fertile pour la production de nombreuses violences.

En premier lieu, au sein des communautés, la stigmatisation des filles célibataires considérées avoir dépassé l'âge de se marier constitue une violence en soi qui influe sur l'acceptation du mariage par les filles elles-mêmes.

En deuxième lieu, des violences d'ordre psychologique, moral, et physique sont exercées par les familles pour contraindre les filles lorsqu'elles manifestent leur refus.

En troisième lieu, des violences d'ordre psychologique, moral, physique et sexuel (viol conjugal) sont exercées par les maris.

Face à ces violences, l'existence de micro-mécanismes locaux de contre-pouvoirs au niveau individuel est à souligner. Nos données en révèlent deux types:

a) la production de la violence par les filles elles-mêmes en réponse aux violences qu'elles subissent

b) la prise de position de certains alliés des filles contre le mariage d'enfants

Les interventions doivent intégrer le soutien aux filles victimes de formes de violence spécifiques au mariage précoce. En outre, la documentation empirique des micro-mécanismes de contre-pouvoirs est nécessaire afin de mieux les analyser pour des mesures d'accompagnements adéquats.

Les moyens de pression employés par la communauté et l'entourage proche

La violence morale/psychologique apparaît lorsque la fille est contrainte au mariage. Les menaces sont diverses et prennent la forme de rejet de la part des parents, les malédictions qu'ils profèrent à l'endroit de leurs filles, l'obligation pour la fille de présenter un prétendant, ou des menaces occultes (ou même de mort). Il arrive que cette violence amène certaines filles au suicide. A ce type de violence on peut ajouter également l'isolement social des filles lorsqu'elles sont en rupture avec leurs propres familles et entrent en conflit avec la belle-famille.

La violence physique/sexuelle. Le premier rapport sexuel est souvent de fait une violence puisqu'il se passe sous la contrainte. Les résultats du Mali mentionnent que dans ce cas le mari peut bénéficier du renfort de ses amis qui maîtrisent par la force la fille afin que le mariage puisse être consommé. Il arrive que la fille subisse une torture sexuelle durant de longues années de mariage. Autrement dit, on assiste à des viols conjugaux au vu et au su de toute la communauté. Lorsque la fille s'enfuit pour rejoindre la maison paternelle, la violence est de nouveau mobilisée, car elle est alors reconduite de force chez son mari.

La violence faite aux parents. Il s'agit de parents réticents au mariage de leurs filles. Ils subissent de nombreuses pressions morales qui les contraignent à donner leur accord.

La violence par désespoir contre la violence subie

En réaction à la violence subie, certaines filles mariées finissent par en produire elles-mêmes. Il s'agit d'une violence par désespoir contre la violence subie et qui peut être portée sur un membre de l'entourage proche. Dans le cas qui ressort des résultats du Mali, cette violence par désespoir est saisie par la justice, car l'adolescente a été emprisonnée pour avoir tué son mari. Or les violences exercées sur les filles mariées restent pour la plupart impunies.

Durant ces dernières années, les acteurs du développement focalisent leurs efforts sur l'autonomisation des adolescentes afin de lutter contre le mariage précoce. Toutefois, la résilience des adolescentes face aux violences liées au mariage précoce est peu soutenue car noyée dans des projets plus vastes de lutte contre les violences basées sur le genre

Comment soutenir les filles confrontées à la violence dans le cadre du mariage ?

Documenter des micro-mécanismes de contre-pouvoirs au mariage d'enfants pour des mesures d'accompagnement adéquates;

Mettre en place une veille juridique nationale spécialisée dans la protection des enfants, y compris la protection contre les mariages d'enfants et spécifiquement aux violences que cette pratique implique;

Encourager les populations à dénoncer les cas de violences liées au mariage d'enfant. Pour cela, il est important d'envisager des systèmes de protection des personnes qui dénoncent;

Faire le plaidoyer pour la mise en application effective des sanctions juridiques des violences liées au mariage d'enfants;

Œuvrer pour la mise en place d'une assistance juridique pour les filles mariées coupables de violence par désespoir.





Avec l'appui financier du CRDI (Centre de Recherches pour le Développement International du Canada), WILDAF-AO (Women in Law And Development in Africa) met en œuvre le projet «Lutter contre les mariages précoces par l'autonomisation des filles en Afrique de l'Ouest ». Ce projet qui se déroule au Mali, au Niger et au Togo, s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes sur les enfants en

Afrique de l'Ouest. La mise en œuvre du projet comporte trois phases: la recherche, l'intervention et l'évaluation. Les résultats de recherche font l'objet d'une série de notes synthétiques à l'endroit des décideurs et des acteurs du développement.



**CE DOCUMENT A ETE FINANCE PAR LE CENTRE DE RECHERCHES
POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (CRDI) DU CANADA.**

Women in Law and Development in Africa -Afrique de l'Ouest (WILDAF-AO)
Tel: (+228) 22 61 26 79 /Email: wildaf@cafe.tg /wildaf_ao@yahoo.com / wildaf@wildaf-ao.org
Site web: www.wildaf-ao.org /www.facebook.com/wildafao / [@wildafao](https://twitter.com/wildafao)
Adresse Postale ; 07 BP: 7755 Lomé
Adresse physique : Angle Rues 4 et 49 Hédzranawoé Lomé-TOGO